Notre objectif - un accès accru aux marchés - doit être atteint pour que le Canada puisse accroître ses exportations et sa part des marchés, pour qu'il puisse diversifier ses produits et pour qu'il puisse accroître ses ventes de produits de la mer de haute qualité à valeur ajoutée.

Dans ces négociations, nous nous sommes concentrés sur la CÉE, le Japon et la Corée, de même que sur les principaux pays en développement. Chacun de ces marchés se caractérise par des types et des niveaux différents de protection qui touchent des produits de la mer différents. Nous avons précisé nos demandes pour que les barrières qu'une approche générale, comme des formules de réduction ou les codes du GATT, ne permet pas d'éliminer soient abordées directement avec ces pays.

Les négociations en vue d'améliorer les règles du commerce qui porteraient également sur les États-Unis englobent notamment les règles relatives aux droits compensatoires. Le Canada a joué un rôle de premier plan à cet égard en déposant une proposition globale qui permettrait d'établir en matière de subventions des règles internationales plus claires et de réduire la possibilité d'un recours aux droits compensateurs dans le cas des échanges légitimes. De cette façon, nous espérons que le GATT abondera dans le même sens que l'ALE et que les tracasseries que vivent les exportateurs canadiens vers les États-Unis seront éliminées le plus possible.

Les négociations sur l'accès aux marchés seront pénibles, en particulier dans le secteur des pêcheries où bon nombre de nos marchés d'outre-mer sont très susceptibles. Nous voulons un règlement global, un règlement qui ne serait pas complet sans amélioration majeure dans l'accès aux marchés pour les produits de la mer. L'Europe, où la demande est élevée, les pays en bordure du Pacifique en pleine croissance économique et certains pays nouvellement industrialisés où le niveau des revenus est à la hausse représentent tous des marchés hautement prioritaires pour les exportations canadiennes. J'espère que vous continuerez de nous conseiller et de nous appuyer, surtout par l'entremise du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) pour le poisson et les produits du poisson, présidé par M. Victor Young.

Il y a un aspect de l'accès aux marchés que je veux faire ressortir; il s'agit du projet de loi dont sont actuellement saisis la Chambre des représentants et le Sénat aux États-Unis et qui ferait augmenter le poids minimal du homard canadien exporté vers les États-Unis. C'est une restriction commerciale déguisée qui est contraire tant à l'ALE qu'au GATT.

Le 6 octobre, le Premier ministre a dit ce qui suit à la Chambre des communes :